

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

DECISION N° 2023/002 MP

Vu les articles L2121-29, L2122-22 al. 4°, L5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2020-117 du Conseil prise en séance du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président, Bruno MINUTIELLO,

DECIDE

De signer avec la Société SODEL, 8 rue du 12^{ème} d'Artillerie – BP 22- 88101 SAINT DIE DES VOSGES, l'avenant n°1 au contrat de maintenance du 17 juillet 2020 concernant les alarmes incendie, intrusion, le TGBT, l'éclairage de secours et l'astreinte à la médiathèque de Baccarat afin de faire évoluer la formule de révision car l'indice pris en considération ne se base que sur l'évolution du coût horaire du travail et ne tient pas compte du coût des matériels, matériaux et transports. Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Fait à Lunéville, le 17 janvier 2023

Le Président,



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2023.01.18 10:33:33 +0100
Ref:20230118_092002_1-1-O
Signature numérique
le Président